



APPEL À PROJET POUR SOUTENIR LA PRATIQUE AMATEUR CHEZ LES JEUNES

La FFEC relaie, via les Directions Régionales des Affaires Culturelles, l'appel à projet concernant le Fonds d'encouragement aux initiatives artistiques et culturelles des amateurs.

De jeunes amateurs au sein de votre structure ont un projet artistique ou culturel?

Vous travaillez avec un groupe de jeunes ayant une pratique autonome et souhaitez les accompagner dans la diversification de leurs pratiques ?

>> Le fonds d'encouragement aux initiatives artistiques et culturelles des amateurs peut les accompagner financièrement pour développer leur projet.



PRINCIPAUX OBJECTIFS DE CE FONDS

- Favoriser la constitution de groupes de jeunes amateurs désirant développer une pratique collective autonome,
- Soutenir les initiatives des jeunes désireux d'élargir leurs pratiques, de découvrir le processus de création, de s'ouvrir à la pluridisciplinarité artistique et d'enrichir leurs expériences,
- Faciliter la rencontre et le travail avec des artistes et/ou des œuvres artistiques,
- Encourager les découvertes culturelles et stimuler l'esprit de curiosité,
- Favoriser l'expérimentation de nouveaux modes et outils de création numérique.

CONDITIONS POUR DÉPOSER UN PROJET

- Etre un groupe d'amateur d'au moins 4 personnes ayant moins de 25 ans,
- Etre un groupe autonome ou dans une démarche d'autonomisation,
- Développer un projet innovant,
- Inclure un travail avec un artiste et/ou un professionnel de la culture (autre que les intervenants habituels),
- Avoir un projet prévu sur la saison 2019/2020, voire sur deux saisons.



CRITÈRES D'EXAMEN DES DOSSIERS

- L'autonomie et le processus d'autonomisation du groupe,
- La prise de risque artistique : en quoi ce projet est-il un défi pour le groupe : nouveaux répertoires, nouvelles techniques et esthétiques ?
- La cohérence entre le projet du groupe et le choix de l'intervention artistique.

D'une manière générale, la cohérence des moyens et du calendrier prévu pour la réalisation du projet.

SOUTIEN FINANCIER

- L'aide apportée ne peut pas excéder 50% du budget global du projet.
- Le soutien financier maximal est de 5 000€.

La subvention versée concernera essentiellement l'intervention et la rencontre avec les artistes ou professionnels de la culture sollicités sur le projet.

COMMENT PARTICIPER ?

Le dossier de candidature est à compléter **exclusivement en ligne** sur le site mesdemarches.culture.gouv.fr avant le 15 mars 2019.

Consulter le règlement de l'appel à projet 2019.

LE RÔLE DE LA FFEC ?

En tant que fédération nationale, la FFEC est un relais de cet appel à projet : elle peut vous accompagner dans le montage du dossier.

Pour toute question n'hésitez pas à contacter la fédération :
01 41 58 22 30 // communication@ffec.asso.fr

